

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 13713
Numéro SIREN : 523 371 052
Nom ou dénomination : KINOUGARDE

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2021 sous le numéro de dépôt 137696

Kinougarde
Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros
Siège social : 38, rue Blomet, 75015 Paris
523 371 052 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 20 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 20 octobre,

La soussignée :

EPIKTET, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 38, rue Blomet, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 901 872 366, représentée par son président, **SENEK**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 38, rue Blomet, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 539 694 844, elle-même représentée par son président, Monsieur Hervé Lecat ;

agissant en qualité de seul associé de la Société, titulaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société (l' « **Associé Unique** »),

a, après avoir pris connaissance :

(i) des documents suivants :

- de la lettre de démission du président de la Société ;
- du texte des décisions ; et
- des statuts de la Société.

(ii) et de l'ordre du jour ci-après reproduit :

1. démission du président ;
2. nomination d'un nouveau président ; détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération ;
et
3. pouvoirs pour les formalités ;

pris les décisions suivantes conformément aux dispositions des statuts de la Société :



Première décision

Démission du président

L'Associé Unique prend acte de la démission avec effet ce jour de Monsieur Hervé Lecat de son mandat de président de la Société et lui donne plein et entier quitus de sa gestion pour la durée de son mandat.

Deuxième décision

Nomination d'un nouveau président ; détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de nouveau président, avec effet immédiat, pour une durée illimitée :

EPIKTET, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 38, rue Blomet, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 901 872 366.

Dans l'exercice de ses fonctions de président, EPIKTET disposera des pouvoirs prévus à l'article 13 des statuts de la Société.

L'Associé Unique décide qu'EPIKTET ne sera pas rémunérée au titre de l'exercice de ses fonctions de président de la Société. Toutefois, elle aura droit au remboursement des frais qu'elle aura encourus au titre de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

EPIKTET, préalablement pressentie a déclaré accepter ses fonctions et n'être sujet à aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Troisième décision

Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le représentant de l'Associé Unique.



EPIKTET

représentée par SENEK

elle-même représentée par Monsieur Hervé Lecat